

## LES EUROPHONIES

LE SOUFFLE - 14 SEPTEMBRE 2013

## APPEL A PARTICIPATION

### PRESENTATION DE LA MANIFESTATION

La Ville et la Communauté urbaine de Strasbourg organisent en 2013 la 2<sup>e</sup> édition des Europhonies, qui accompagnent l'ouverture de la saison culturelle et musicale.

Les Europhonies consistent en un événement urbain qui décline une thématique commune. Cette manifestation permet d'illustrer la vitalité de la création musicale en plaçant cette discipline au cœur du projet. Elle regroupe des créations artistiques multiples : il peut s'agir d'une forme artistique proposée dans un lieu en particulier ou présentée en déambulation dans les rues de la ville.

Les groupes qui créent ces formes artistiques sont essentiellement constitués par des personnes réunies autour d'une équipe artistique et d'un opérateur (écoles de musique ou sociétés musicales, équipements culturels ou socioculturels, associations, collectivités, ...) susceptibles de mobiliser une centaine de participants issus des quartiers et des communes de la CUS et de l'Eurodistrict.

Chaque équipe artistique (musicien, chorégraphe, plasticien, ...) comprend au moins un musicien professionnel qui définit le projet, prépare et encadre le groupe. Un travail de plusieurs mois est nécessaire pour assurer à la création de chaque groupe, la haute qualité artistique recherchée.

### CONTEXTE DES EUROPHONIES 2013

#### STRASBOURG COSMOPOLITE

L'année 2013 sera marquée par l'organisation de rencontres et d'événements autour du thème "Strasbourg cosmopolite". Ils mettront en évidence les différentes composantes culturelles de Strasbourg et les relations qui s'établissent entre elles, qu'elles soient historiques, géographiques, sociologiques. Les Europhonies s'inscrivent dans ce cadre et privilieront la présentation de projets représentatifs de la diversité des composantes culturelles de Strasbourg et de l'Eurodistrict. Elles mettront ainsi en valeur les éléments constitutifs de cette histoire culturelle singulière en les revisitant dans une lecture contemporaine.

#### LES JOURNEES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Les Europhonies 2013 se dérouleront pendant les journées européennes du patrimoine. Cette concomitance sera mise à profit pour faire connaître les richesses patrimoniales de la ville en y présentant une partie des créations artistiques des Europhonies.

#### L'ORGANISATION

La manifestation est organisée par la Ville de Strasbourg. La participation de partenaires publics (Conseil Régional, Conseil Général), de l'Etat ou de partenaires privés pourra également être sollicitée.

Un comité artistique constitué de personnalités et de représentants d'institutions culturelles émet un avis sur les projets présentés et sur les orientations artistiques de la manifestation.

Un comité technique composé des différents services de la Ville (action culturelle, animation urbaine, services techniques, police municipale, ...) assure la coordination technique de l'événement.

Au sein du service de l'action culturelle, une équipe de coordination met en œuvre l'organisation générale de la manifestation, assure la relation avec les différents partenaires et groupes et conseille ces derniers dans le montage de leur projet.

# CAHIER DES CHARGES ARTISTIQUES

## DATE DE L'EVENEMENT

La date de la prochaine édition des Europhonies est fixée au samedi 14 septembre 2013.

## LE THEME : « LE SOUFFLE »

Le souffle est le point commun entre des pratiques artistiques comme la voix et les harmonies qui sont particulièrement vivantes à Strasbourg et dans l'Eurodistrict. Ces deux disciplines constitueront le point d'appui central de l'événement.

Ce sujet ouvert permet une déclinaison aussi bien musicale (le chant, les instruments à vent, ...) que plastique (l'air, le vent, ...).

## DECLINAISON DU THEME – INSCRIPTION DANS LE CONTEXTE

La déclinaison du thème en projet artistique pourra se faire dans la plus grande diversité artistique et prendre de multiples formes, en utilisant le souffle :

- par la voix (dans ses expressions diverses : chantée, slamée, chuchotée, criée, amplifiée, ...)
- par les instruments (existants : à vent, les cuivres, l'accordéon, l'orgue ... ou créés pour l'occasion)
- par le détournement d'« objets à souffle » (souffleur de feuilles, sèche-cheveux, sèche-mains, ventilateurs, ...) ou l'utilisation de techniques faisant appel au souffle (souffleurs de verre, souffle électroacoustique ...)

Les projets artistiques proposeront une création artistique originale, valorisant la richesse et la diversité des cultures et des langues présentes à Strasbourg, en les associant, en les faisant dialoguer, en proposant une relecture créative.

## FORME DES PROJETS

Les projets artistiques présentés dans le cadre des Europhonies se dérouleront sous plusieurs formes : soit dans un lieu (en intérieur ou en extérieur), soit en mouvement dans les rues du centre ville. Quelle que soit la forme retenue, ces créations devront être chorégraphiées et constituer une "mise en espace" originale et contemporaine.

- FORME ARTISTIQUE PRESENTEE DANS UN LIEU : le lieu pourra être une place, un bâtiment, une cour intérieure, une galerie, un hall, etc. et sera défini et attribué en concertation avec l'équipe de coordination des Europhonies. Les créations proposées devront permettre une mise en valeur et une scénarisation du lieu investi.

Les contraintes techniques (sonorisation, lumières, installations scéniques) devront être limitées pour permettre d'enchaîner sur un même lieu plusieurs formes artistiques différentes en réduisant les temps d'attente. La durée maximale est limitée à 30 minutes mais la forme artistique proposée pourra être exécutée plusieurs fois ou découpée en plusieurs séquences.

- FORME ARTISTIQUE PRESENTEE EN MOUVEMENT : il s'agit d'un spectacle présenté en déambulation dans les rues du centre-ville. Le point de départ sera défini avec l'équipe de coordination. Plusieurs lieux serviront de départ ou d'étape intermédiaire et tous les parcours empruntés permettront de faire converger le public et les participants vers le lieu du rassemblement final.

Le public étant différent le long du parcours, des séquences "en boucle" (d'une durée d'environ 5 minutes) sont souhaitables. La longueur des parcours sera au maximum de 1000 m.

## FINAL

En clôture de l'événement, une œuvre musicale faisant appel à l'ensemble des participants et du public sera interprétée.

## MUSIQUE

La musique peut être une composition originale, ou une suite de musiques déjà composées, arrangées et liées entre elles et décliner le thème général. Le ou les musiciens professionnels animeront des ateliers avec les participants amateurs. Si le groupe le souhaite il peut organiser la sonorisation de la musique qu'il met en œuvre. La coordination des Europhonies pourra conseiller techniquement les groupes concernant les systèmes de diffusion.

## COSTUMES

Une attention particulière devra être portée à l'esthétique visuelle du groupe. Toutes les personnes d'un groupe (les musiciens, les danseurs mais aussi les encadrants, les photographes, etc.) doivent à minima s'intégrer à une unité visuelle (par exemple une couleur) ou être costumées. Une création contemporaine et originale est souhaitée. Afin de garantir une cohérence à

l'ensemble des projets constitutants les Europhonies 2013, chaque porteur de projet informera l'organisation de l'aspect visuel qui pourra faire l'objet d'un échange.

Les groupes qui le souhaitent pourront solliciter les conseils et l'aide de l'équipe de coordination pour la création de costumes. Cette aide matérielle sera proposée dans le cadre d'un atelier costume dont les modalités seront précisées ultérieurement.

## **ARTS PLASTIQUES**

Le (ou les) éventuel(s) décor(s), objet(s) ou construction(s) (totems, marionnettes, machines roulantes, étendards, ...) seront des créations originales conçues par un ou des artistes (plasticiens, décorateurs, scénographes, ...) et réalisés par les participants encadrés par le ou les artiste(s).

Le volume des constructions éventuelles devra être en adéquation avec les dimensions du parcours ou du lieu. L'opérateur s'assurera que l'ensemble des matériels et techniques utilisés (soudures, électricité, ...) respecte la législation en vigueur.

Afin de garantir une cohérence à l'ensemble des projets constitutants les Europhonies 2013, chaque porteur de projet informera l'organisation de l'aspect visuel qui pourra faire l'objet d'un échange.

\* \* \*

# **CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES**

## **LE GROUPE - L'OPÉRATEUR - LA DIRECTION ARTISTIQUE**

LE GROUPE rassemble en son sein 2 entités : l'opérateur qui assure la coordination technique du projet et son portage administratif et la direction artistique qui est le garant de la qualité artistique des productions.

L'OPÉRATEUR : il s'engage à impliquer activement dans le projet artistique un nombre d'environ 100 participants bénévoles voire plus. Il est l'interlocuteur administratif et financier de l'équipe de coordination et signe une convention avec la ville de Strasbourg. Il doit notamment :

- trouver des locaux pour les répétitions, confections, constructions, ...
- organiser les plannings des différents ateliers ainsi que les répétitions générales en accord avec la direction artistique,
- pourvoir aux besoins matériels nécessaires au projet,
- veiller à la bonne assurance contre tous risques des participants, des locaux et des matériels.

LA DIRECTION ARTISTIQUE : chaque groupe est mené par une direction artistique comprenant un artiste professionnel ou une équipe artistique professionnelle (musicien, chorégraphe, scénographe, compagnie de spectacle vivant, plasticien, ...) choisi par l'opérateur. Elle conçoit le projet artistique du groupe en lien avec l'organisation des Europhonies 2013 et anime les répétitions avec les participants selon un calendrier établi avec l'opérateur.

REMARQUE : des groupes réduits, constitués autour d'équipes artistiques souhaitant s'associer aux Europhonies peuvent également proposer de formes artistiques sur le thème du souffle. Leur intégration à l'événement sera soumise à l'avis du comité artistique.

## **MOBILISATION DES PARTICIPANTS**

Les Europhonies s'inscrivent dans la politique d'action culturelle de la ville de Strasbourg. Cet événement et sa préparation au sein des groupes permettent de rapprocher l'offre culturelle des personnes qui en sont le plus éloignées. Pour atteindre cet objectif, les groupes veilleront à :

- ANIMER LA VIE DES QUARTIERS ET COMMUNES en faisant participer activement les citoyens bénévoles désireux de s'investir dans ce projet et en investissant certains lieux des quartiers et communes pour accueillir les ateliers de création et répétition ou pour stocker des instruments, du matériel et des costumes.
- INTEGRER DES POPULATIONS EN DIFFICULTÉ OU ISOLES DANS LES GROUPES : populations en situation sociale ou professionnelle précaire, populations en situation de handicap physique, linguistique ou mental, populations éloignées des pratiques artistiques et associatives.
- FAVORISER LA MIXITÉ SOCIALE ET GÉNÉRATIONNELLE en amenant des populations de tous les âges et d'origines diverses à défendre et mener à bien un projet commun dont le point d'orgue sera l'événement du 14 septembre 2013.

## **PARTICIPANTS ET ACCOMPAGNATEURS**

Les personnes intervenant dans les formes artistiques présentées (musiciens, danseurs, chanteurs, etc.) doivent être âgées d'au moins dix ans. Les mineurs sont placés sous la responsabilité de l'opérateur.

Chaque groupe doit prévoir son propre personnel d'accompagnement, au minimum 4 personnes. Celles-ci seront responsables du bon fonctionnement de la forme artistique.

## **REPETITIONS GENERALES**

Une ou plusieurs répétitions générales en conditions (plein-air, bitume, en public, ...) doivent être organisées. Des présentations totales ou partielles pourront être proposées dans d'autres lieux en fonction de la disponibilité des participants.

Les opérateurs devront obtenir les autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes pour les répétitions sur la voie publique. La coordination des Europhonies pourra conseiller les groupes pour obtenir ces autorisations.

## **FINANCEMENT**

Les opérateurs peuvent demander une aide au projet. Le montant de l'aide éventuelle sera fixé par délibération du Conseil Municipal. Cette aide doit permettre notamment de compléter la rémunération des cachets d'artistes professionnels.

L'opérateur pourra, au besoin, rechercher d'autres financements auprès de tout autre partenaire public ou privé.

## **PARTENARIAT ET SPONSORING**

Les éventuels partenaires (publics ou privés) de chaque projet peuvent apparaître dans le dossier de presse des Europhonies (citations, logos). Dans un souci d'esthétique, ils ne pourront en aucun cas apparaître sur les lieux de présentation en public (bannières, banderoles, logos, etc.).

## **TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS**

Chaque opérateur organise le transport A/R de son matériel jusqu'au lieu de mise en place. Le déplacement des participants doit, de préférence, se faire en transport en commun. Les parkings individuels ne seront pas organisés par la coordination des Europhonies.

## **PHOTOS ET VIDEOS**

Dans l'éventualité où les Europhonies seraient filmées, retransmises et/ou projetées et/ou commercialisées, l'opérateur, les artistes et les participants seront informés que ces retransmissions n'ouvriront à aucun droit dérivé.

## **VEHICULE TRACTANT**

L'utilisation d'un véhicule, d'un char ou d'une remorque devra être validée par la direction technique des Europhonies. Les véhicules tractant et les remorques devront être intégralement décorés. Une fiche technique signée par l'opérateur ainsi que des copies du permis de conduire, de la police d'assurance et du certificat de contrôle technique devra être déposée à la direction technique des Europhonies.

## **COMMUNICATION**

Les Europhonies bénéficient des supports de communication spécifiques (dossier de presse, programmes, affiches, partenariats presse,...) élaborés par la Ville de Strasbourg. L'équipe de coordination mettra à la disposition de chaque groupe des supports de communication pour une diffusion locale.

## **ASSURANCE**

L'assurance des répétitions, y compris les générales, est à la charge des groupes.

Du début à la fin de l'événement, les participants sont couverts par la Responsabilité Civile de la Ville de Strasbourg. Il est cependant impératif que les groupes contractent leur propre assurance en Responsabilité Civile. Une copie des attestations RC participants et véhicules éventuels sera fournie à l'équipe de coordination des Europhonies.

\* \* \*

# DOSSIER DE CANDIDATURE

Eléments à développer dans le dossier de candidature :

## LE PROJET ARTISTIQUE

Le concept et le type de déclinaison imaginée du thème artistique principal qui est : le souffle.

## LE(S) MUSICIEN(S) ENCADRANT

Références professionnelles et coordonnées

La coordination des Europhonies peut, au besoin, mettre l'opérateur en relation avec des musiciens ressources.

## L'EQUIPE ARTISTIQUE

Références professionnelles et coordonnées

La coordination des Europhonies peut, au besoin, mettre l'opérateur en relation avec des artistes ressources.

## L'OPÉRATEUR

Nom de la structure

Adresse

Téléphone, e-mail, site Internet

Responsable (nom, prénom, fonction)

## LES PARTENAIRES

Institutions, structures et organismes impliqués dans et autour du projet

Types de collaborations envisagées

## L'INTERET CULTUREL ET SOCIAL

Territoires et publics concernés

Prolongations envisagées

Animations « périphériques » éventuelles

## BUDGET PREVISIONNEL

Budget détaillé faisant apparaître les dépenses prévues pour chaque poste et les sources des recettes

Les projets détaillés seront soumis pour avis au comité artistique. Les dossiers devront être déposés au plus tard le **11 février 2013** par courriel de préférence ([alain.goessel@strasbourg.eu](mailto:alain.goessel@strasbourg.eu)) ou par courrier.

## Ville de Strasbourg

Service de l'action culturelle

Coordination des Europhonies

1, parc de l'Etoile

67076 Strasbourg Cedex